

Déclaration du 15 mai 1958

Le 13 mai 1958, quatre semaines après la chute du gouvernement Félix Gaillard, M. Pierre Pflimlin a demandé à l'Assemblée nationale d'exprimer sa confiance au gouvernement qu'il se propose de constituer. Le même jour, à Alger, une manifestation des partisans de l'Algérie française a abouti à l'occupation du Palais du gouvernement général et à la création d'un "Comité de salut public". Le 14 mai au matin, M. Pflimlin a obtenu un vote favorable de l'Assemblée, et délégué l'autorité en Algérie au général Salan, Commandant supérieur des troupes, bien que celui-ci ait affirmé son accord avec le "Comité de salut public" mis en place par les manifestants. Devant la situation qui résulte de ces événements, le général de Gaulle rompt le silence qu'il observait depuis plusieurs années.

La dégradation de l'État entraîne infailliblement l'éloignement des peuples associés, le trouble de l'armée au combat, la dislocation nationale, la perte de l'indépendance. Depuis douze ans, la France, aux prises avec des problèmes trop rudes pour le régime des partis, est engagée dans ce processus désastreux.

Naguère, le pays, dans ses profondeurs, m'a fait confiance pour le conduire tout entier jusqu'à son salut.

Aujourd'hui, devant les épreuves qui montent de nouveau vers lui, qu'il sache que je me tiens prêt à assumer les pouvoirs de la République.